

----- Message transféré -----

**Sujet** :Retraite perpétuelle.....

**Date** :Sat, 19 Oct 2024 15:32:19 +0200

## **Facile à comprendre.... Retraite perpétuelle**

**Pour info, en Espagne, les retraités français doivent se présenter à la mairie une fois par an pour faire signer un certificat de vie, sinon, le versement de leur pension est suspendu.**

C'est pourtant simple :

Premier temps – On arrête de verser cette retraite

Deuxième temps – On attend les réclamations

Troisième temps – on vérifie ces demandeurs par notre consulat en leur demandant de venir se présenter personnellement.

Quatrième temps – on fait les comptes.

**Les expatriés Français en  
Australie doivent se rendre  
une à deux fois par an au  
Consulat pour se faire établir  
un certificat attestant que le  
retraité est bien en vie !**

**Seulement voilà, dur dur de  
demander cette contrainte à  
l'Algérie (ce serait peut-être  
considéré comme un acte  
islamophobe ??? )**

Il est plus facile de prendre  
l'argent sur la retraite des  
Français que d'aller récupérer  
1.000.0000.000 EUR (Oui ! Un  
milliard d'euros) en Algérie  
...La Cour des comptes  
s'intéresse enfin aux  
"retraités" algériens .....

C'est l'intéressante découverte  
( !) faite par la **Cour des  
Comptes** qui, en épluchant les  
**comptes de la C.N.A.V** (caisse  
nationale d'assurances  
vieillesse), l'organisme qui  
paye les retraites a constaté  
que : **le nombre de retraités  
centenaires algériens (plus de  
50.000) était particulièrement  
important.**

**Ce nombre est même très  
supérieur au total des  
centenaires recensés par  
l'état-civil en Algérie.**

Rolande Ruellan, présidente  
de la 6e chambre de la Cour  
des Comptes qui a présenté le  
9 juillet dernier un rapport sur  
la fraude sociale devant une  
commission parlementaire  
reconnaît le problème  
(document que chacun peut  
consulter pour vérifier cette

info) : « **Il y a des retraités qui ne meurent plus dans les pays étrangers** » dit-elle, insistant, en particulier, sur le nombre de retraités centenaires algériens.

Pourquoi? Comment ? C'est ce qu'a tenté de savoir la commission.

Il suffit de ne pas déclarer à la caisse de retraite le décès de l'ayant droit précise la magistrate.

Mais il n'y a pas de contrôle ? s'étonne un membre de la commission.

En Algérie nous n'en avons pas les moyens. Il faudrait mettre des contrôleurs itinérants dans tous les pays. Ce n'est pas évident ! souligne-t-elle.

En résumé : Les algériens binationaux, ayant travaillé en France deviennent immortels à partir du moment où ils se retirent en Algérie pour leur retraite.

Ce sont leurs enfants, voire leurs petits-enfants, qui continuent à percevoir la pension de retraite, bien après leur décès.

Et il ne faut évidemment pas compter sur les autorités algériennes pour faire la chasse aux fraudeurs.

**On peut s'étonner, tout de même, qu'un organisme comme la C N A V qui verse chaque année 4 milliards**

**d'euros de retraite à l'étranger , dont plus d'1 milliard d'euros pour l'Algérie, ne soit pas en mesure d'effectuer un minimum de vérifications :**

**- Soit en demandant, tous les deux ans par exemple, aux bénéficiaires de donner une preuve de leur existence,**

**- Soit en les invitant à se présenter dans les consulats de France pour percevoir leurs pensions.**

Alors que le dossier des retraites est au cœur des préoccupations des Français, il est impensable que nos gouvernants ne se penchent pas sur cette question connue d'eux depuis longtemps.

Sinon, ce «racisme antifrçais», finira par contrarier très fortement le plus borné des retraités.

Information à diffuser au plus grand nombre ...MERCI

[ <https://www.capital.fr/economie-politique/au-maghreb-ces-morts-qui-continuent-a-toucher-leur-retraite-francaise-1357583>] <https://www.capital.fr/economie-politique/au-maghreb-ces-morts-qui-continuent-a-toucher-leur-retraite-francaise-1357583>

<https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2017-09/20170920-rapport-securite->

[sociale-2017-retraites-residents-etranger.pdf](#)